

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/163

Objet : Travaux de rénovation intérieure

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par CAZZOLA Ludovic, agissant pour le compte de M. Frédéric DORE en vue d'occuper le domaine public au droit du 1 bis rue du Foirail, afin d'effectuer des travaux de rénovation pour la période du 21/08/2025 au 26/08/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : CAZZOLA Ludovic est autorisé à occuper le domaine public au droit du 1 bis rue du Foirail, afin d'effectuer des travaux de rénovation intérieure pour la période du 21/08/2025 au 26/08/2025.

Article 2 : Durant les travaux, la rue du Foirail sera fermée à la circulation des véhicules, un camion benne sera stationné dans la rue afin d'évacuer les gravats.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 12 août 2025

L'adjoint délégué
Robert CAMAZZOLA

